

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 11 MARS 2020 à 20 h 30

Le 11 mars 2020 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 05/03/2020, se sont réunis à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal BOEUF, Maire.

Étaient présents : MM BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; PLON Patrick ; NORMAND Isabelle ; LOISEAU Laurent ; PRÉVOST Christiane ; NICOLAS Marie-Noëlle ; BOINOT Florence ; GASSELING Théo ; TIREAU David ; YANICELLI Emmanuelle

Absents : MM GENTIL Christian (proc. à P PIERRON) ; LACHETEAU Nathalie (proc. à MN NICOLAS) ; VANDELLE Élisabeth ; BÉCHIEAU Mary-Paule (proc. à F BOINOT)

Secrétaire : PIERRON Pierrette

Présents : 11 Représentés : 3 Absent : 1 Votants : 14

Mme Pierrette PIERRON a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 6 février suite à quelques modifications (Devis RONTET – Fontaine : 3 abstentions au lieu d'1, travaux à La Poste : réserves pour l'entreprise PROJEDIS et non EIFFAGE) : 14 voix POUR

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire décide d'établir le planning de présence au bureau de vote Dimanche 15 mars : les consignes sont données pour l'organisation et les précautions à prendre en raison de la crise du COVID-19.

1. Présentation du compte administratif.

Mme Marie-Hélène LIZOT, receveur principal de Ruffec, n'étant pas présente ; il est décidé de reporter le vote des comptes administratifs avec le futur Conseil Municipal mis en place prochainement.

Toutefois, après présentation, nous pouvons remarquer une augmentation de la consommation d'eau dû à des fuites (plan d'eau, fontaine...) Il sera demandé aux employés communaux de surveiller les compteurs afin de prévenir toute fuite éventuelle.

Monsieur le Maire explique également que deux secrétaires (Isabelle Naud et Julie Marsault) ont été embauchées chacune à temps partiel pour le remplacement d'Audrey Lacombe, en arrêt maladie pour grossesse, et ce jusqu'au 11 septembre 2020.

Il est également prévu de renouveler les contractuels Thierry Dion et Alain Lacroix pour 6 mois.

2. Financement des travaux d'aménagement de bourg :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a nécessité de contracter un prêt afin de soulager l'autofinancement de la commune concernant les travaux d'aménagement de bourg.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales par le Crédit Agricole, et après en avoir délibéré, **DECIDE**

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

- Charte Gissler	1A
- Montant du prêt	200 000 EUR
- Durée du contrat de prêt	12 ans
- Objet du contrat de prêt	financer les travaux de réhabilitation du bourg
- Taux d'intérêt annuel	taux fixe de 0.75 %
- Échéances d'amortissement et d'intérêts	annuelles
- Mode d'amortissement	prêt annuités réduites
- Frais de dossier	400 EUR

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

3. Travaux d'aménagement de bourg :

Monsieur Jacques Ségui nous a transmis le compte-rendu de la réunion de chantier du 19/02/2020 et le rétro-planning.

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées vont donc commencer le 18 mars. Il est demandé aux entreprises de bien sécuriser avec des barrières, surtout au niveau du collège.

Le poste de relèvement sera positionné sur le grand trottoir allant au collège, mais sur une partie appartenant à la famille Pourageaud (vu avec Jean-Christophe, tout est en ordre).

Les travaux de la maison Delalande ont pris du retard. L'architecte Geneviève Sabelle, en charge de ce dossier, doit déposer un permis pour démolition partielle et prévoir le passage d'un huissier qui fera un constat. Le projet retenu est celui en accord avec l'avis des Architectes des Bâtiments de France.

4. SDEG 16 : délibération relative aux travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication : Travaux réalisés dans le cadre du Comité d'effacement des réseaux pour une commune ayant mutualisé ses redevances d'occupation des domaines publics. L'effacement de réseaux concerne le bourg et la RD 740 : 14 voix POUR

5. Convention concernant une location entre la Commune et la SCI des Martuchaux :

Suite à un déficit constaté de 2 000 € sur le bilan 2019, M Plisson sollicite la commune pour établir une convention afin de l'aider. Après réflexion, la convention est acceptée sur la base du versement d'un loyer, concernant la parcelle, de 2 000 € par an : 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

Départ de la séance de Laurent LOISEAU à 23 H 00

6. Tarifs redevances assainissement 2020 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des études pour le renouvellement de la station et des travaux de réhabilitation sont prévues en 2020. Il est donc nécessaire de prévoir une augmentation du produit attendu en 2020.

Monsieur le Maire propose une augmentation de la consommation :

- **partie fixe de l'abonnement annuel** **60,20 €**
- **part variable sur la consommation** **0.810€/ m3** (0,7715 € en 2019)

S'ajoute à ces tarifs la redevance pour modernisation des réseaux de collecte mise en place par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette redevance collectée par la commune et reversée à l'Agence s'élève pour 2020 à **0,25 € / m3** : 13 voix POUR

7. Demande d'une subvention par l'association de géologie présidée par M Geoffroy

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur Jean-Pierre Geoffroy, Président de l'association de géologie de la Charente, demandant une aide financière. Rappelons que l'association intervient essentiellement dans les écoles, sur les marchés et expositions et qu'elle sera présente lors du Marché de Producteurs de Pays à Villefagnan en août prochain. Proposition de 200 € : 13 voix POUR

8. Devis

- Décutis (travaux de désamiantage) : 19 040 € HT = 13 voix POUR
- NOBLE Thierry (fenêtre La Poste) : 810.75 € HT = 13 voix POUR
- DENREE ELECTRICITE (prises Logt La Poste) : 534.97 € HT = 13 voix POUR
- DENREE ELECTRICITE (prises Logt Moulin ex-gîte) : 122.20 € HT = 13 voix POUR
- DENREE ELECTRICITE (Halles) : 165.48 € HT = 13 voix POUR

9. Informations et questions diverses :

- Travaux à la cantine scolaire : prévoir au budget la participation au fonds de concours pour les travaux.
- Information immeuble Lavaud : M le Maire a signé le compromis de vente avec l'engagement (écrit de SOLIHA) d'aller au terme du projet : condition suspensive.
- Les bâtiments d'Océalia et de Coquillaud
- Information sur le CTL (Contrat Territoire Lecture) : mise en réseau des bibliothèques avec nouveaux matériels informatiques et nouveau logiciel – Arrivé de Sésame.
- Proposition d'achat du terrain d'Yves Sauteraud pour les gens du voyage, de retour provisoirement à La Font.

Séance levée à 00H00